

SACRÉ-CŒUR

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ajournée du Conseil municipal de Sacré-Cœur le 01 octobre 2025 à 19 heures 00 au 88, rue Principale Nord, à Sacré-Coeur à la salle le Cœur du Fjord de la Municipalité de Sacré-Coeur.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure afin d'autorisé l'agrandissement de la remise.

Identification du site concerné :

59, rue Gauthier, lot 4 701 071 du cadastre du Québec, Zone : 21.1H

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SACRÉ-CŒUR CE 15^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ.

Signature

(JL/MUNIS.C.140900)

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA
SÉANCE DU CONSEIL)

Je soussigné, Jeannot Lepage, directeur général, de la municipalité de Sacré-Cœur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 septembre 2025 entre 9 heures et 16h30 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^{ième} jour de septembre 2025.

Jeannot Lepage, directeur général